



# **TRAVERSER PAREMPUYRE À VÉLO : AMENAGEMENT D'UNE PORTION DU RÉSEAU CYCLABLE ReVE SUR LA RUE DE MACAU**

Concertation du 01 septembre 2023 au 31 janvier 2024

**Bilan de la concertation réglementaire**

# SOMMAIRE

I- Contexte et objectifs de la concertation	p. 03
II- Déroulé de la concertation	p. 08
III- Synthèse et analyse des contributions citoyennes	p. 22
IV- Quelles suites pour le projet ?	p. 36
V- Annexes	p. 39



## I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

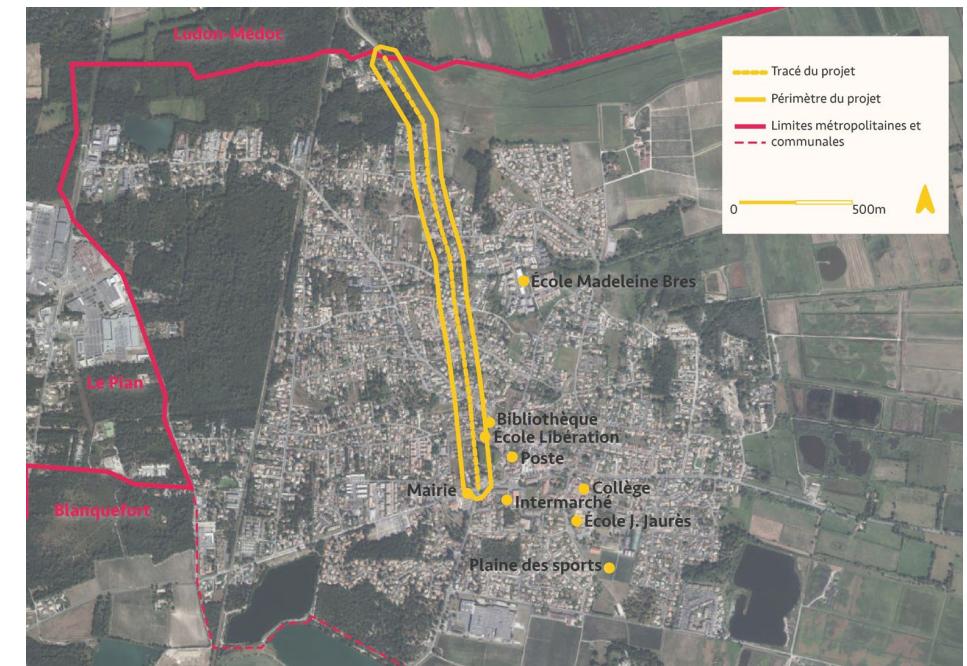
- Le contexte territorial
- Les objectifs du projet
- La démarche de concertation
- Les sujets soumis à la concertation et invariants

# Le contexte territorial

La rue de Macau, sur la commune de Parempuyre, relie la Métropole à Ludon-Médoc. Elle fait l'objet d'une concertation réglementaire en raison de l'élaboration d'un aménagement cyclable de la ligne 3, reliant Bordeaux à Parempuyre, du réseau ReVE, le réseau de vélo express de Bordeaux Métropole.

Dans le cadre du contrat de co-développement et du réseau ReVE, la Métropole prévoit l'aménagement d'une portion cyclable sur la Rue de Macau sur la commune de Parempuyre. L'aménagement doit également permettre la création de cheminements piétons et un apaisement général de la circulation automobile (sécurisation des cheminements, réduction de la vitesse, etc.), notamment à l'approche du centre-ville. Le projet dépasse le volet des mobilités en prenant également en compte les usages et les besoins pour un cadre de vie attractif proposant une rue vécue autant que parcourue. Ce nouvel aménagement va impliquer une évolution des usages mais aussi des acquisitions foncières de la part de la Métropole.

L'étude préliminaire, décrivant les intentions du projet et les études de faisabilité, a été livrée à l'été 2023. Cette première version a fait l'objet d'une démarche participative engagée au second semestre 2023, pour recueillir l'avis et les contributions des habitants et usagers sur les intentions de projet.



# Les objectifs du projet

Ce projet, visant à requalifier la rue de Macau à Parempuyre, repose sur les objectifs mentionnés dans la délibération du 30 juin 2023 prise par le conseil de Bordeaux Métropole :

- Créer une piste cyclable bidirectionnelle aux normes du réseau ReVE entre le pont sur le canal du Despartins et la piste existante au sud du rond-point du Médoc ;
- Créer des aménagements continus, sûrs et confortables pour les piétons de part et d'autre de la voie ;
- Mettre aux normes les arrêts de bus ;
- Maintenir une chaussée à double sens de circulation en la recalibrant ;
- Faire diminuer la vitesse moyenne sur la partie nord de la rue de Macau ;
- Proposer ou maintenir des poches de stationnement au droit des activités économiques ;
- Sécuriser les carrefours intermédiaires, notamment les traversées des piétons et cyclistes, et en particulier au niveau du groupe scolaire ;
- Maintenir les arbres d'alignement existants et proposer des espaces plantés partout où cela sera possible ;
- Préserver au maximum les fossés existants, renforcer le réseau d'assainissement pour les eaux pluviales là où cela sera nécessaire.

## Eléments clés

- **2,5 km** c'est la longueur de la rue de Macau, axe structurant pour la ville de Parempuyre mais aussi pour Bordeaux Métropole puisqu'elle connecte la Métropole à Ludon-Médoc, aux portes du Médoc. La ville de Parempuyre et Bordeaux Métropole portent aujourd'hui le projet de réaménagement de cette voie.
- **2,5 mètres** correspondent à la largeur de la piste cyclable bidirectionnelle envisagée.
- **30 km/h** est la vitesse projetée pour le tronçon de la voirie entre le giratoire de la Porte-du-Médoc et l'école primaire Libération.
- **272 km** de voies cyclables larges et sécurisées, c'est ce que représente le Réseau Vélo Express métropolitain et dont la rue de Macau fera partie.

# La démarche de concertation

Le projet d'aménagement de la rue de Macau impose à l'autorité compétente l'élaboration d'une concertation légale au titre de l'article L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Elle rend obligatoire, pendant toute la durée d'élaboration du projet, l'association des habitants, des associations locales, des acteurs économiques et sociaux et de toutes les personnes concernées. Cette concertation légale a été menée avant toute décision arrêtant les caractéristiques principales du projet d'aménagement.

La concertation de ce projet portait sur l'étude préliminaire (définissant les fonctionnalités attendues et leurs faisabilités, en prévoyant éventuellement plusieurs scénarios) et a été clôturée avant la validation de l'étude afin de l'enrichir grâce aux contributions citoyennes. Pour nourrir le projet, la concertation réglementaire visait les objectifs suivants :

- **Informier sur le projet et présenter les enjeux, les étapes et l'état des réflexions au moment de la concertation**, en expliquant notamment les enjeux techniques du projet pour permettre aux participants de mieux comprendre le sujet.
- **Échanger autour du projet pour mener une médiation auprès des riverains et recueillir les avis du public**, en écoutant l'expertise d'usage sur les pratiques actuelles de la voie et les attentes pour le futur.
- **Nourrir et faire évoluer le projet et l'étude préliminaire avec les avis recueillis afin d'aider la décision publique dans les choix à réaliser**, tout en laissant les arbitrages finaux aux collectivités. La démarche de concertation réglementaire, engagée au titre de l'article L. 103.2 du code de l'urbanisme est restituée dans ce présent bilan (déroulé de la concertation, synthèse et analyse des contributions).

# Les sujets soumis à la concertation et invariants

La concertation réglementaire du réaménagement de la rue de Macau portait sur les sujets suivants :

- **la modification du giratoire** au croisement de la rue de Macau, de la rue de Bordeaux, de la rue de la Gare et de l'avenue Durand Dassier.
- **la cohabitation des usages notamment des mobilités piétonnes et cyclables avec les voitures** en particulier sur les franchissements, les traversées et les carrefours, les stationnements, les sorties de garage ou encore la sécurité plus généralement.
- **les ambiances urbaines** (matériaux, végétation, mobilier urbain et son traitement, etc.) et les **ambiances nocturnes** (éclairage).

La concertation était guidée par des **invariants du projet** dont l'itinéraire de la piste cyclable, sa typologie en site propre et bidirectionnelle ainsi que la dimension de la voie. D'autres sujets n'ont pas été abordés lors de la concertation au regard de leur technicité comme le franchissement de la zone humide ou le franchissement du pont reliant Parempuyre et Ludon-Médoc qui seront arbitrés par ailleurs.



## II. DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

- Le périmètre de la concertation
- Les grandes étapes de la concertation
- Les dispositifs d'information et de participation en détails
- L'information au public
- Remarques générales sur le déroulé de la concertation
- Les engagements de la charte nationale de la participation

# Le périmètre de la concertation

La concertation réglementaire du réaménagement de la rue de Macau concernait l'ensemble du tracé du projet ; ce dernier se situant rue de Macau entre le giratoire de la Porte du Médoc (limite Sud) et la limite administrative avec Ludon-Médoc (limite Nord).

La concertation a permis d'impliquer divers publics, dont les usages sont concernés et potentiellement impactés par le projet :

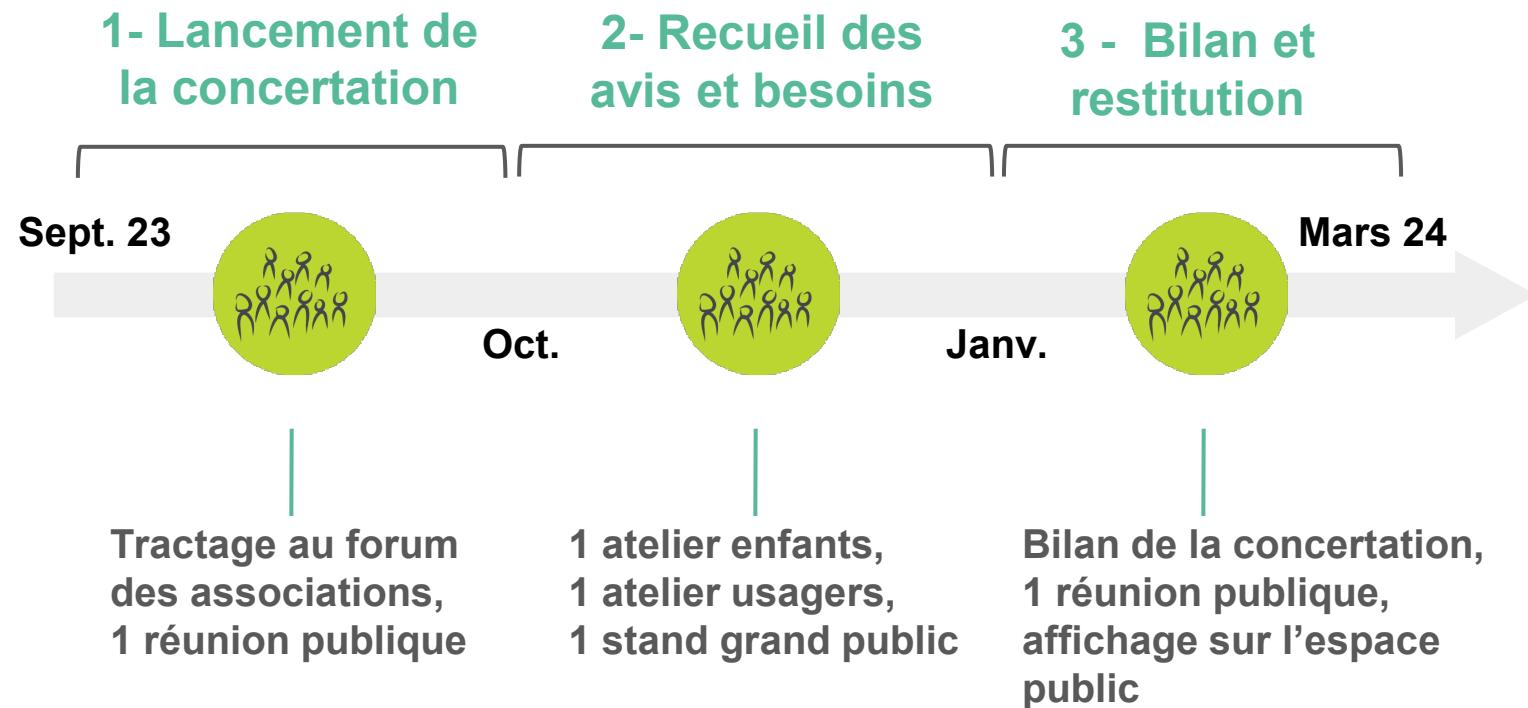
- > Les riverains immédiats de la rue de Macau (périmètre rouge)
- > Les habitants de Parempuyre (périmètre bleu)
- > Les enfants du péri-scolaire
- > Les associations (Vélocité, Mobilités Parempuyre Médoc)

*Périmètre de la concertation*



# Les grandes étapes de la concertation

La concertation sur la requalification de la rue de Macau s'est déroulée avec une phase de lancement et a été ponctuée par divers temps forts. Elle donne suite à une phase de restitution du bilan de cette démarche et de sa prise en compte dans le projet.



En complément de ces dispositifs, ont été mis en place de manière continue :

- une page internet dédiée à la concertation sur le réaménagement de la rue de Macau sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole,
- un dossier de concertation consultable en ligne sur le site de la participation et en papier (à la Mairie de Parempuyre et au Pôle Territorial Ouest),
- des registres papiers (à la Mairie de Parempuyre et au Pôle Territorial Ouest) et numérique (espace avis sur le site de la participation),
- une communication grand public et de proximité.

# La mobilisation lors du forum des associations

## > Objectifs :

Le forum des associations de la ville de Parempuyre a permis de débuter la démarche de participation citoyenne. Les objectifs de l'animation étaient de :

- distribuer le programme de concertation précisant les dates et le contenu de la concertation,
- insister sur le rôle du site de la participation pour suivre et avoir les informations en temps réel sur les ateliers passés ou à venir et s'inscrire aux ateliers,
- mettre à disposition le plan et le dossier de concertation,
- promouvoir le questionnaire disponible au format numérique.

## > Contenu :

L'animation au forum des associations de Parempuyre s'est tenue au Parc de L'Art y Show, 1 rue de la Gare, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Un animateur a animé le stand où le plan du projet et le dossier de concertation était à disposition. Un second animateur a déambulé dans la salle afin d'aller à la rencontre des publics.

**Plus de 200 flyers ont été distribués** ce jour présentant le programme de concertation, le lien vers le site de la participation et le QR code renvoyant vers le questionnaire numérique.

# Le questionnaire en ligne et papier

## > Objectifs :

Le questionnaire visait à recueillir les **premières contributions des habitants et des usagers** : dégager des thématiques, soulever des préoccupations individuelles, recueillir des questions sur le projet, etc. Ce questionnaire permettait également **d'informer sur la réunion publique à venir** et de **recueillir des questions ou remarques** en vue de permettre à Bordeaux Métropole et la ville de Parempuyre de préparer le temps d'échange de la réunion publique.

## > Contenu :

Le questionnaire s'organisait en plusieurs rubriques : les déplacements aujourd'hui et demain à Parempuyre ; le projet d'aménagement de la rue de Macau ; le profil des répondants ; des informations aux répondants pour suivre et participer à la concertation.



53 questionnaires recueillis  
(réponses numériques et papier)

La majorité des répondants étaient des habitants de Parempuyre. Plusieurs habitants de Ludon-Médoc ont également répondu au questionnaire. Enfin, 1 personne de Blanquefort y a répondu.

52 % des habitants de Parempuyre ayant répondu au questionnaire, ont déclaré habiter la rue de Macau.

# La réunion publique

## > Objectifs :

**La première réunion** a permis de **présenter le projet, ses ambitions et son calendrier**. La réunion visait aussi à présenter le cadre de la concertation (objectifs, sujets, invariants, dispositifs mis en place, calendrier). Enfin, il s'agissait de créer l'échange à travers un temps de questions-réponses. Cette réunion aura permis à l'équipe projet d'identifier les sujets d'intérêt et de préoccupation pour les participants.

## > Déroulé :

La réunion s'est tenue le 19 septembre 2023 de 19h00 à 20h30, en salle du conseil municipal, au Vieux Logis, 4 rue Camille Montoya. Elle s'est tenue en format plénière avec une présentation du projet et de la démarche de concertation par la maîtrise d'ouvrage et l'agence Ecologie Urbaine et Citoyenne. Ce temps de présentation a été suivi d'un temps d'échange où les sujets abordés concernaient : le tracé du projet ; l'environnement et le paysage ; la sécurité ; les projets connexes ; les modalités de projet et le mode opératoire. Le plan (esquisse) du projet était également imprimé en grand format et affiché dans la salle. La réunion s'est clôturée par un pot convivial et un temps d'échange informel.



17 participants

(hors équipe projet et animation)

# L'atelier avec les enfants



17 participants

(Enfants entre huit et dix ans)

## > Objectifs :

L'atelier visait à mobiliser le jeune public et à **recueillir leurs attentes et besoins sur les ambiances et usages souhaités pour l'aménagement cyclable**. L'objectif était de questionner : la place de la végétation ; la circulation sur cette voie et le partage de la chaussée entre les différents modes de déplacement ; les autres usages que la mobilité sur cet axe.

## > Contenu :

L'atelier avec les enfants s'est tenu le mercredi 4 octobre après-midi, à l'ALSH de l'école élémentaire Jean Jaurès, 4 avenue des Sports. Il a été organisé en partenariat avec l'accueil de loisirs de la ville de Parempuyre. L'atelier s'est déroulé en trois temps, animés par l'équipe projet et un animateur du centre de loisirs :

- un premier temps de discussion sur ce qu'est la mobilité et comment les enfants se déplacent.
- un deuxième temps en immersion sur le site de la rue de Macau pour que les enfants puissent se figurer l'espace et émettre leurs ressentis in situ. La majorité des enfants connaissaient ou avaient déjà emprunté cette rue.
- un troisième temps en salle où les enfants ont travaillé de manière individuelle, à partir de dessins filaires, d'images de références, de tampons et de feutres et crayons mis à disposition pour proposer leurs visions de "La rue de Macau rêvée par les enfants".



# L'atelier avec les usagers adultes

## > Objectifs :

L'atelier avait pour objectif d'interroger les usagers de la rue de Macau sur leurs attentes et besoins pour l'aménagement à venir. Il visait à explorer les deux hypothèses du tracé de la piste cyclable (la deuxième a été ajoutée, en réponse à la demande des participants lors de la réunion publique. Cet atelier a permis d'informer et d'échanger sur le projet, de faire découvrir les travaux réalisés par les enfants le 4 octobre, mais aussi de recueillir des contributions pour nourrir le projet.

## > Contenu :

L'atelier s'est tenu le 19 octobre 2023, de 19h à 20h30, au Vieux Logis à Parempuyre. L'atelier a débuté par une introduction de la Ville et de la Métropole pour représenter le cadre de l'atelier, les grandes lignes du projet, l'ajout de la deuxième hypothèse de tracé pour la piste cyclable. Il s'est poursuivi par un atelier en deux groupes et deux étapes :

- 1. Comment cohabiter sur la rue de Macau de demain ?** Avec un support cartographique présentant les deux hypothèses de tracé, des tampons sur plusieurs thématiques (végétation, mobilier urbain, stationnement, traversées, sécurité) et des post-it, les participants étaient invités à localiser leurs idées et attentes concernant les futurs usages.
- 2. Quelles ambiances sur la rue de Macau demain ?** Les participants ont travaillé sur les futures ambiances grâce à une sélection d'images de référence reprenant plusieurs thématiques (végétation, mobilier urbain, design urbain) proposée par l'équipe projet en indiquant celles qu'ils préféraient et celles qu'ils n'aimaient pas tout en argumentant leurs choix.

Une restitution collective a ensuite été organisée pendant laquelle chaque groupe a présenté à l'autre son travail et a pu échanger. L'atelier s'est clôturé par un pot convivial et des échanges informels entre les participants et l'équipe projet.



14 participants

(hors équipe projet et animation)



# Le stand sur la plaine des sports



30 participants

(hors équipe projet et animation)

## > Objectifs :

Ce stand participatif sur l'espace public visait à **informer et présenter le projet en allant vers des publics qui n'avaient pas encore été rencontrés dans la concertation**. Cette animation a permis de présenter et d'expliquer les résultats des ateliers précédents (enfants et adultes), d'exposer les propositions des participants. Ce stand participatif a permis aux passants de s'exprimer et de réagir sur le projet et les éléments exposés, notamment sur les deux hypothèses du tracé présentées.

## > Contenu :

Le stand participatif du samedi 25 Novembre s'est déroulé sur le parking de la plaine des sports de 9h30 à 12h30, rue Camille Montoya à Parempuyre. Le stand participatif s'est déroulé sur trois espaces distincts :

- un espace sur le plan du projet en présentant la cartographie “technique” et détaillée (positionnement des ralentisseurs, des plateaux, etc.) de Bordeaux Métropole proposant le tracé principal et sa variante. Ces plans ont permis de fédérer les échanges avec la maîtrise d'ouvrage.
- un espace participatif comprenant des cartographies à tamponner pour travailler sur la cohabitation entre les usages, également support d'expression libre pour les participants. Les deux variantes de tracés étaient représentées. Les participants ont aussi pu voter pour les images de référence qu'ils préféraient (ambiances, matérialité, végétation, etc).
- un espace d'exposition composé d'un panneau explicatif de la démarche participative (ses objectifs, le déroulé de la concertation et les éléments clés ressortis des ateliers et du questionnaire) et des dessins des enfants, explicités par un encart analytique de leurs travaux.

Des participants sont restés longuement sur le stand pour échanger et leurs profils étaient variés : familles, jeunes, personnes âgées, habitants ayant déjà suivi d'autres ateliers, etc.



# Les autres dispositifs d'information et de participation

## > Les registres papiers et le dossier de concertation :

Des registres papiers étaient disponibles aux jours et aux heures d'ouverture à la Mairie de Parempuyre et au Pôle Territorial aux jours et heures d'ouverture des établissements, pour recueillir les avis des citoyens. Ils étaient accompagnés du dossier de la concertation et de ses annexes (comptes-rendus des rencontres participatives, étude mise à jour, etc). Il était également disponible en ligne sur le site de la participation.



## > Le site internet de la participation :

Une page internet dédiée à la concertation a été mise à disposition sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante : <https://bxmet.ro/concertation-velo-parempuyre>.



Ce site mettait à disposition tout élément relatif au projet et à la démarche de concertation (programme, compte-rendu, arrêtés, délibérations, etc.). Il permettait également aux visiteurs de donner leur avis, comme sur les registres papiers. Les réactions permettaient aux contributeurs de commenter certains propos et d'argumenter leurs réponses.

Les contributions du site de la participation, dont certaines thématiques sont similaires à celles traités lors des ateliers, abordaient les sujets suivants :

- la sécurité et les traversées intersections ainsi qu'à la réduction de la vitesse.
- la végétalisation.
- le positionnement de la piste cyclable.
- l'offre et la continuité des pistes cyclables sur le territoire.

# L'information du public

## > Diffusion et communication sur la réunion publique du 19/09/2023 :

La communication pour cette réunion publique a été faite via le site de la participation, les réseaux sociaux de Bordeaux Métropole, la distribution de flyers aux riverains de la rue de Macau, un rappel sur le questionnaire papier et numérique et le programme de la concertation distribué lors du forum des associations du 02/09/2023.

## > Diffusion et communication sur le questionnaire du 04/09/2023 :

La communication sur ce questionnaire a été faite via le site de la participation de Bordeaux Métropole, le programme de la concertation distribué lors du forum des associations du 02/09/2023, par des flyers mis à disposition en mairie et distribués de manière individuelle auprès des riverains de la rue de Macau. Il a été diffusé en ligne sur le site de la participation du 4 septembre au 4 octobre 2023 et distribué en format papier à tous les riverains de la rue de Macau qui devaient remettre leur questionnaire en Mairie.

## > Diffusion et communication sur l'atelier enfants du 04/10/2023 :

Cet atelier a été annoncé via le programme de la concertation diffusé au cours du forum des associations et sur le site de la participation. Il n'a pas fait l'objet d'une communication dédiée dans la mesure où le recrutement des participants s'est fait en lien avec le centre de loisirs de Parempuyre.

## > Diffusion et communication sur l'atelier usagers du 19/10/2023 :

La communication pour cet atelier s'est faite via le site de la participation, les réseaux sociaux de la Ville et de la Métropole, la distribution du programme de la concertation lors du forum des associations du 02/09/2023 et la distribution de flyers aux riverains de la rue de Macau.

## > Diffusion et communication sur le stand du 25/11/2023 :

La communication pour ce stand s'est faite via le site de la participation, les réseaux sociaux de Bordeaux Métropole, la distribution du programme de la concertation lors du forum des associations du 02/09/2023 et la distribution de flyers aux riverains de la rue de Macau.

## > Diffusion et communication en continu :

Un dossier de concertation a été élaboré comme socle de l'information sur le projet, à date d'ouverture de la concertation. Il présente le contexte et les enjeux du projet, ses caractéristiques et les modalités de la concertation. Il a été mis en ligne sur le site de la participation et en version papier à la mairie de Parempuyre et au pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole. Il a été complété tout au long de la concertation par l'actualisation de l'étude préliminaire suite à la demande des citoyens et les comptes-rendus des rencontres participatives (réunion publique, ateliers, questionnaire, stand).

# Remarques générales sur le déroulé de la concertation

La concertation réglementaire sur le projet d'aménagement d'une portion du réseau cyclable ReVE sur la rue Macau à Parempuyre a été intéressante. Les temps de concertation, malgré leur faible fréquentation citoyenne, ont permis de recueillir des échanges constructifs et les participants se sont impliqués dans la démarche. Certains dispositifs (forum des associations, stand sur la plaine des sports) ont été mis en place pour mobiliser et recueillir les contributions d'une variété de publics, dont certains qui ne seraient pas venu spontanément aux ateliers et réunions.

Au cœur des enjeux de mobilités et de cadre de vie, ce projet d'aménagement s'est construit, au fur et à mesure de la concertation, autour d'un dialogue transparent entre Bordeaux Métropole, la ville de Parempuyre et les participants. Les échanges sur l'étude préliminaire du projet ont été riches et ont permis à chacun de se saisir des attentes, envies et contraintes de chaque partie prenante.

La Métropole et la Ville se sont activement impliquées dans la démarche participative que ce soit dans la co-animation des rencontres participatives, dans la communication sur les différents temps participatifs ou dans la prise en compte et l'intégration les remarques citoyennes au cours du projet. De nombreux citoyens (sur le site internet, questionnaires, sur les questionnaires, lors de la réunion publique, etc.) ont demandé d'étudier un nouveau positionnement de la piste cyclable (décalage du tracé de l'Est vers l'Ouest du centre-ville jusqu'au carrefour avec la rue du Général de Gaulle). La maîtrise d'ouvrage a intégré cette proposition en faisant évoluer l'étude préliminaire en cours et en produisant un nouveau plan avec la variante. Le positionnement de la piste cyclable, invariant du projet à l'origine, a été révisé en prenant compte des considérations et des demandes citoyennes.

Le plan de l'étude mis à jour, avec une nouvelle variante du positionnement de la voie cyclable, a été présenté lors du stand du 25 novembre et mis en ligne sur le site de la participation le 28 novembre 2023. La date de clôture de la concertation a alors été décalée au 31 Janvier 2024 laissant un délai supplémentaire pour permettre aux citoyens de prendre connaissance de ces nouveaux éléments et de s'exprimer, en particulier sur le site de la participation.

# Les engagements de la charte nationale de la participation

## Article 1 : La participation nécessite un cadre clair et partagé

Bordeaux Métropole s'est engagé à :

- **Présenter au public le cadre clair de la démarche (nature du projet, enjeux, rôle du porteur de projet, degré de participation)** lors des réunions et ateliers participatifs mais également au sein d'un dossier de concertation.
- **Communiquer via différents canaux** (réseaux sociaux, boîte aux riverains, flyers, site internet ...) pour diffuser les **informations nécessaires à la compréhension du projet**.
- S'inscrire dans une démarche de concertation en **tenant compte de l'expertise usager et en faisant évoluer le projet avec les contributions citoyennes** notamment via l'étude d'une variante au projet demandée par les citoyens.
- Établir **un suivi et un bilan du processus participatif** et le communiquer auprès du public grâce à des comptes-rendus de chaque rencontre participative, un bilan de la concertation, une réunion de restitution et un affichage sur l'espace public.

## Article 2 : La participation du public nécessite un état d'esprit constructif

Bordeaux Métropole s'est engagé à :

- **Partager à l'oral l'état d'esprit constructif** souhaité avec les participants au début de chaque réunion publique.
- **Encourager les divergences de points de vue et respecter, partager l'ensemble des arguments des participants** en étudiant une variante alternative au projet demandée par des citoyens et en retransmettant toutes les contributions sur le site internet via des comptes-rendus.
- **Impliquer de manière constructive les participants** grâce à des temps d'échanges et de contributions lors des **réunions publiques, des ateliers et des stands**.

# Les engagements de la charte nationale de la participation

## Article 3 : La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous

Bordeaux Métropole s'est engagé à :

- Associer à la fois **partenaires institutionnels, associations et habitants** avec des dispositifs variés, adaptés et cherchant à « aller vers » des publics spécifiques (atelier enfants, stand à la plaine des sports, questionnaire aux riverains ...) pour **recueillir une diversité de points de vue**.
- **S'assurer de l'égalité d'écoute, de la parole et de l'information** en diversifiant les espaces d'expression (réunions, site de la participation, stands, registres ...) et en communiquant sur différents canaux d'information.
- **Réaliser des comptes-rendus et un bilan de la consultation rendant compte des différents points de vue** afin de porter une égale attention à la parole de chacun.

## Article 4 : La participation du public encourage le pouvoir d'initiative du citoyen

Bordeaux Métropole s'est engagé à :

- **Prendre en compte et considérer sérieusement les propositions des citoyens** notamment sur l'étude de variante au projet présenté initialement.
- **Adapter en continue les méthodes** utilisées et **diversifier les outils participatifs** afin de **mobiliser** le public dans sa diversité : réunions publiques, stands, ateliers, réseaux sociaux, site internet, etc.
- **Valoriser les contributions du public tout au long du processus** en diffusant des comptes-rendus et en communiquant sur les dispositifs de participation via différents canaux (réseaux sociaux, affichages ...).



### III. Synthèse des contributions citoyennes

- Méthode d'analyse des contributions
- Profils des contributeurs qui alimentent la concertation
- Quelle vision de la rue de Macau et du projet de requalification : positionnement général
- Synthèse et analyse des contributions par thématiques

# Méthode d'analyse des contributions

Le présent bilan prend en compte les contributions citoyennes retenues, les réponses au questionnaire ainsi que lors des rencontres participatives ainsi que les avis déposés sur le site de la participation et sur les registres papiers jusqu'au mercredi 31 Janvier 2024 à 12h, date et heure annoncées de la clôture de la concertation.

Afin d'analyser les contributions de la concertation, l'ensemble des comptes-rendus des dispositifs de concertation ainsi que les avis sur le site de la participation ont été étudiés. Ces documents peuvent être consultés en annexe. Ils sont analysés en prenant en compte et en retranscrivant la synthèse des avis et propositions des contributeurs sur le projet d'aménagement de la rue de Macau. La synthèse suivante est issue d'une analyse croisée et transversale sur l'ensemble des dispositifs : atelier avec les enfants, questionnaire, réunion publique, stand participatif, registres papiers, avis du site de la participation, atelier avec les adultes. Elle fait ainsi ressortir les grandes tendances et les nuances que sous-tendent les divers sujets.

Des sujets sont fréquemment ressortis, au sein de tous les dispositifs participatifs et l'analyse des contributions a été organisées en fonction de ces thématiques avec :

- Le positionnement et le tracé de la piste cyclable
- La sécurisation des aménagements
- L'apaisement de la rue de Macau
- Les traversées et la circulation
- Le stationnement
- Le confort des aménagements
- La végétalisation et le traitement écologique
- Les modalités de projet et les modes opératoires
- Les aménagements et continuités cyclables sur le territoire

# Profils des contributeurs qui alimentent la concertation

Les citoyens s'étant exprimés sur le projet de requalification de la rue de Macau, de début septembre à fin janvier habitent proche ou sur la rue de Macau.

Concernant les contributeurs du site de la participation, peu d'usagers mentionnent leurs modes de déplacement, certains évoquent être piétons ou cyclistes alors que d'autres témoignent que de nombreux usagers se déplacent en vélo (jeunes, identification de trajets pour rejoindre les équipements). Deux associations (Vélo-Cité, Mobilités Parempuyre Médoc) ont contribué à la participation en ligne, approuvant la nécessité de pacifier cet axe à la circulation intense et de favoriser les continuités cyclables, à une échelle plus vaste.

Les ateliers participatifs étaient majoritairement composés de riverains de la rue de Macau de tous âges. Malgré la communication et les actions de boîtage tout au long de la rue de Macau, peu de mobilisation citoyenne a été observée. Néanmoins, les participants sont venus à des rencontres participatives dispensées tout au long de la démarche de participation, montrant un engouement pour contribuer au projet.

# Quelle vision de la rue de Macau et du projet de requalification : positionnement général des participants

La concertation a permis de mettre en évidence que la rue de Macau est autant un axe de passage reliant la Métropole à Ludon, porte d'entrée du Médoc, qu'un lieu de vie permanent pour les riverains.

Le projet a été bien accueilli par les habitants et les usagers qui ont émis le souhait d'encourager l'usage du vélo. La concertation, ayant débuté lors de l'étude préliminaire, visait à prendre en compte les besoins et envies des participants qui ont exprimé une volonté de conforter les aménagements cyclables sur la commune et de réaménager la rue de Macau.

Globalement, les participants à la concertation sont favorables au projet porté par Bordeaux Métropole et la Ville de Parempuyre. Ils ont, en particulier, perçu l'intérêt du projet au regard des connexions entre les quartiers de Parempuyre et avec les communes voisines (Ludon, Blanquefort) qui seront possibles.

## RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE PAREMPUYRE

D'une manière générale, cette concertation est accueillie favorablement par les participants. Les différentes contributions écrites ou orales lors des rencontres publiques expriment leur satisfaction sur les propositions d'aménagement présentées à quelques préoccupations près. Ainsi, le projet se poursuit par des études complémentaires et approfondies nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

  
« Parempuyre me paraît moins bien lotie en matière d'équipement cyclable que d'autres communes de Bordeaux Métropole. Dès lors, ce projet d'aménagement de la rue de Macau est une bonne nouvelle pour réduire l'écart ressenti »  
(issu du site de la participation)

  
« Création d'une voie recalibrée, sécurisée, requalifiée au niveau paysager et qui serait mieux entretenue et qui créerait un caractère urbain, une unité d'habitat, une entrée ou sortie de la ville »  
(issu du questionnaire)

# Le positionnement et le tracé de la piste cyclable

Le tracé de la piste cyclable était initialement prévu à l'Est, son positionnement a été présenté comme un invariant et un sujet non soumis à la concertation. Ce sujet a été discuté par les participants dès la réunion publique du 19 Septembre 2023. Ils ont alors demandé d'étudier la variante.

Le tracé de la piste cyclable, présenté comme un invariant en début de concertation, a pourtant fait l'objet de débats et de contributions des citoyens. En effet, de nombreux citoyens, lors des différentes rencontres participatives et dès la réunion publique du 19 Septembre 2023, ont demandé d'étudier une variante du positionnement de l'aménagement cyclable initialement prévu côté Est de la rue de Macau. De nombreuses contributions, tout au long de la concertation, ont mis en avant le souhait de décaler le tracé de la piste cyclable à l'Ouest sur la portion allant du centre-ville jusqu'au carrefour avec la rue du Général de Gaulle. Les avis des participants en ce sens, ont notamment souligné que cette variante permettrait de renforcer la sécurité et le confort pour les usagers comme pour les riverains.

## RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE PAREMPUYRE

**La Métropole a prise en compte la demande des citoyens et a fait évolué l'étude préliminaire en y intégrant l'étude de cette variante du tracé de la voie en conservant la même largeur, de l'emprise de voirie projetée. Ces nouveaux éléments ont été portés à connaissance du public en annexes du dossier de concertation.**

**La concertation a été prolongée de deux mois, afin que les citoyens puissent s'exprimer sur les registres ou sur le site de la participation.**

**Cette solution permettra une économie de moins de 1% à l'échelle du projet, le coût global de 6M€ reste donc inchangé, à ce niveau de précision des études. La majorité des avis exprimés ont plébiscité la variante, il est donc proposé de réaliser la piste côté Ouest, entre le giratoire de la porte du Médoc et la rue du Général de Gaulle, tout en conservant un trottoir assez large côté Est, pour permettre aux enfants de rejoindre l'école en vélo, en bonne cohabitation avec les piétons.**

« Je soutiens la demande de construction de la piste cyclable du côté impair de la rue de Macau : 1 - POUR ne pas agraver les nuisances subies par les riverains du côté impair [...] 2- POUR rester dans la continuité des pistes cyclables existantes ou envisagées (rue de Landebrand) [...] 3 - POUR plus de sécurité dans le secteur de l'école primaire. [...] 4 - POUR un meilleur éclairage de la piste cyclable [...] 5- POUR mieux intégrer au projet les arbres déjà plantés»  
*(issu du site de la participation)*

« Nous souhaitons qu'il y ait une étude comparative complémentaire en mettant la piste cyclable de l'autre côté, permettant de comparer les avantages et les inconvénients »  
*(issu de la réunion publique)*

# La sécurisation des aménagements

La **sécurité des aménagements** a été évoqué par de nombreux participants et doit être une priorité guidant les arbitrages, selon de nombreux participants. Elle a été abordée notamment au travers du sujet de la signalétique au sol ou aérienne pour accompagner et signifier la distinction entre la voie des voitures et la priorité à donner aux cycles. Des revêtements visibles et colorés ont été mentionnés par certains participants pour permettre de marquer la présence des vélos. La sécurisation des cheminements cyclable et piéton, fait également référence au besoin de visibilité exprimé par les participants. Plusieurs d'entre eux ont préconisé une végétation basse pour ne pas obstruer la vue aux intersections ainsi qu'un éclairage suffisant pour voir autant qu'être vu. Les deux types d'éclairage demandés par les participants ont été les candélabres hauts ainsi que les lignes fluorescentes.

## RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE PAREMPUYRE

Concernant l'éclairage de la piste, il est souhaité un éclairage efficace, mais qui ne reste pas allumé en permanence. Le marquage phosphorescent dans les zones naturelles, peu éclairées, sera étudié.

Par ailleurs, il est également prévu un marquage d'animation pour identifier et rappeler la proximité de l'école.

« L'éclairage nocturne est très important pour la sécurisation; Il peut s'allumer avec un détecteur automatique pour veiller à la sobriété et ne pas nuire à la biodiversité »  
*(issu de l'atelier avec les usagers)*

« Les lignes fluo continues peuvent constituer un repère dans les zones peu éclairées »  
*(issu de l'atelier avec les usagers)*

# L'apaisement de la rue de Macau

Les **questions de vitesse** ont été abordées avec les participants en distinguant la circulation rapide des voitures et la volonté de privilégier l'échelle du cycliste et du piéton, allant à un rythme plus lent. Cette problématique d'un "axe à plusieurs vitesses" s'est fait ressentir par les riverains comme les usagers à l'approche du centre-ville. Tout au long du processus de concertation, l'apaisement et la pacification de la rue de Macau ont été fortement demandés par les participants notamment la réduction de la vitesse au niveau de l'école et du centre-ville. Pour le jeune public, apaiser la rue consisterait aussi la rendre plus calme au regard des nuisances sonores générées par les voitures.

## RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE PAREMPUYRE

L'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur la rue de Macau ainsi que les ralentisseurs envisagés pour la faire respecter ont été bien accueillis par les participants. Un plateau supplémentaire est prévu au droit de la rue Félix Jonc. Leur nombre a été conservé malgré des réticences de TBM, afin de garantir la sécurité des modes actifs.

En revanche, celui de la rue Marcel Bensac sera remplacé par un giratoire franchissable d'une plus petite dimension, afin d'éviter un plateau trop long et imposant entre ces deux rues, qui favoriserait alors une reprise de vitesse.

« *Les traversées piétonnes se font à l'angle de la traversée. Si un passage piéton est matérialisé, il faut le sécuriser. Il faut travailler un aménagement moderne : traiter les zones sensibles, réduire la vitesse des automobilistes, etc* »

*(issu de la réunion d'information)*

« *Une limitation de vitesse à 30Km/h, des plateaux judicieusement placés le long de l'itinéraire ainsi qu'une limitation de tonnage seraient un plus pour la sécurité des usagers.* »

*(issu du site de la participation)*

# Les traversées et la circulation

Une réelle demande de **facilitation des traversées** a été stipulée pour permettre une meilleure fluidité cyclable entre la rue de Macau et les rues adjacentes. Les participants ont demandé de travailler sur les carrefours et les intersections (abords de l'école, rue Crébadin et intersection entre le giratoire et la rue de la Gare). La démarche de priorisation des carrefours, éléments sensibles mentionnés à plusieurs reprises, a été couplée à une demande de distinguer la piste cyclable des autres mobilités et de faciliter les traversées. La distinction, entre les espaces de circulations routières, cyclables et piétonnes, a été définie comme essentielle par les participants en proposant des pistes larges et végétalisées.

Plusieurs contributeurs ont dit souhaiter qu'une séparation physique, de préférence large, soit aménagée en différenciant les niveaux, en créant des bandes plantées ou en installant des séparateurs de voiries. Certains usagers n'étaient pas de cet avis, préférant des séparateurs les plus fins possibles.

Selon les contributeurs, les plateaux surélevés seraient à conforter et devraient faire preuve d'une attention particulière lors du développement du projet.

## RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE PAREMPUYRE

Une dénivellation sera créée pour différencier les usages entre la piste cyclable et le trottoir par exemple. Cette séparation pourra également se faire grâce à un jeu de matériaux différents.

Il est également prévu des passages surélevés pour protéger les piétons, le long de la rue de Macau, aux intersections de la rue de la Libération et de la rue des Écoles.

« La piste cyclable doit être séparée du trottoir et de la route par n'importe quel moyen (marquage, bande, etc.). C'est encore mieux si c'est arboré »

*(issu de l'atelier usagers)*

« Prévoir un plateau sur la rue de Macau au droit de l'intersection de la rue des écoles libération pour ralentir et permettre la traversée sécurisée de la PC.»

*(issu du site de la participation)*

« Ne pas créer de différence de hauteur pour séparer les usages car cela peut être cause d'accidents.»

*(issu de l'atelier usagers)*

# Le stationnement

Le **stationnement** a été évoqué autant pour les voitures que pour les vélos. Il a été décrit, par les participants, comme nécessaire au niveau des commerces et services pour les automobiles, en particulier à l'approche du centre-ville.

L'objectif du projet étant de privilégier et améliorer la place du vélo, les participants ont demandé que des arceaux vélos soient prévus et positionnés aux abords des arrêts de bus permettant de favoriser la multimodalité et l'intermodalité dans les modes de déplacement.

## RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE PAREMPUYRE

Le positionnement des aires de stationnement devra être étudié (pour les existantes) pour ne pas masquer la circulation des voies perpendiculaires qui débouchent sur Macau. Par exemple, actuellement la sortie de la rue Vassivey est occultée par des stationnements et ne permet pas d'appréhender la circulation venant du centre-ville. La voie cyclable étant à l'Est sur ce tronçon, il pourra être envisagé de les prévoir à l'Ouest et toujours à droite lorsque l'on s'insère depuis Vassivey sur la rue de Macau, dans la mesure du possible.

Le projet cherche à favoriser la multimodalité. Il sera étudié la possibilité de mettre des arceaux vélo à proximité des abris voyageurs. Le stationnement existant a été préservé au maximum, il pourra être amélioré en fonction des opportunités foncières.



« Des arceaux vélos originaux, près des abribus »  
(issu de l'atelier usagers)

# Le confort des aménagements

Tout au long de la concertation, les participants ont insisté sur la nécessité d'avoir un **aménagement qui améliore le confort des usagers**. Cette thématique a été abordée notamment en faisant référence aux ambiances ainsi qu'aux mobiliers urbains souhaités pour la rue de Macau.

Des participants ont proposé de faire gagner en confort les piétons et les personnes à mobilité réduite grâce aux aménagements, notamment avec des revêtements lisses pour les trottoirs ou la disposition de mobilier urbain ponctuel. Ils ont également évoqué, lors de l'atelier usagers, que la section Nord de la rue de Macau pourrait faire l'objet d'un traitement particulier pour les piétons, qui n'ont aujourd'hui aucun aménagement dédié. L'augmentation de la largeur de la piste cyclable comme l'aménagement de trottoirs ont été demandés par les participants.

Colorer la rue a été une proposition des enfants comme des adultes. Conférant un design ludique, la peinture au sol a été évoquée comme une option, notamment au niveau de l'école pour rompre le vocabulaire routier et renforcer la signalétique. Cependant, les avis des participants sont nuancés entre des peintures légères, à manier avec parcimonie, et des couleurs vives et marquées.

Plus généralement, des aménagements sobres et demandant peu d'entretien sont proposés et attendus par les participants.

## RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE PAREMPUYRE

La largeur de la piste cyclable sera portée de 2,50 mètres à 3 mètres, dans le respect des emprises foncières projetées initialement.

Il est également prévu un marquage d'animation pour identifier et rappeler la proximité de l'école.

« Choisir des revêtements lisses pour les trottoirs et éviter les gravillons qui compliquent la marche pour les personnes âgées notamment »  
*(issu de l'atelier usagers)*

« Confort des piétons et des cyclistes, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes, et les cycles à trois roues (vélos-cargo triporteurs) »  
*(issu du site de la participation)*

« Élargissement de la piste cyclable à 3 mètres, voire 4 là où c'est possible. »  
*(issu du site de la participation)*

# La végétalisation et le traitement écologique

La **végétalisation** de la rue de Macau a été plébiscitée par les participants, tant par les enfants que par les adultes. Ils ont évoqué une végétalisation maximale pour assurer de l'ombre le long de la rue. Pour les contributeurs, la végétalisation de la rue est nécessaire ainsi que la préservation des arbres existants. Elle offrirait également une dimension esthétique et une mise à distance des cyclistes de la circulation automobile. Pour autant, les participants ont insisté sur le fait qu'elle ne doit pas se faire au détriment de la sécurité et notamment ne pas gêner la visibilité au niveau des sorties privées ou des carrefours.

Lors de l'atelier usagers, l'option d'une arche végétalisée a été mentionnée, comme au Parc aux Angéliques à Bordeaux et a été argumenté par certains participants comme un élément à la croisée entre les enjeux de sécurisation, de lutte contre les îlots de chaleur (ombrage) et de maximisation de la biodiversité. Par ailleurs, le terrain en friche, à l'intersection entre la rue de Macau et la rue de Vassivey a fait l'objet de propositions concernant une possible renaturation ou un aménagement en un parc pour les enfants : "Ici ça pourrait être comme un parc, une aire de jeux" (*issu de l'atelier avec les enfants*).

## RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE PAREMPUYRE

La végétalisation de la rue de Macau est un point récurrent dans les avis émis par les participants. Un attachement particulier sera porté sur l'aménagement paysager de ce projet, afin de favoriser des zones d'ombre, des îlots de fraîcheur, tout en veillant à limiter la hauteur des plantations aux intersections, afin de garantir une bonne visibilité des modes doux. Les matériaux clairs et différenciés seront recherchés pour la piste et les trottoirs dans l'objectif de limiter les îlots de chaleur.

La végétalisation est un réel sujet à aborder avec les services techniques de la Ville (pertinence, coût et entretien futur) mais également pour la sécurité des circulations pour les voies en insertion : éviter les haies arbustives de hauteur moyenne et privilégier soit des arbres tiges ou des massifs bas (en fonction de la présence ou non des réseaux).

Par ailleurs, les revêtements perméables seront favorisés pour la piste cyclable et les trottoirs, afin de limiter la surcharge des réseaux d'assainissement, lorsque les conditions techniques d'usage le permettront. L'assainissement des eaux pluviales fera l'objet d'études approfondies, pour tenir compte des éventuels dysfonctionnements existants, et de l'imperméabilisation dans le cadre de l'aménagement de la rue de Macau.

« Il faudrait des arbres parce que c'est un territoire désert »  
(issu de l'atelier enfants)

« Piétonne et cycliste, plus les trajets sont à l'ombre et protégés des intempéries, mieux c'est. »  
(issu du site de la participation)

# Les modalités de projet et les modes opératoires

Les modalités d'élaboration et de mise en oeuvre du projet ainsi que les modes opératoires représentent des sujets qui ont été évoqués par les participants durant la concertation. La présence de réseaux, les procédures d'acquisitions et de négociations foncières, le calendrier du projet, les travaux ainsi que le traitement des câbles aériens dans le projet, ont suscité des interrogations de la part des participants, et en particulier lors de la réunion publique du 19 septembre.

## RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE PAREMPUYRE

**Concernant les dommages potentiels, liés aux travaux le long des fronts bâties ou des habitations proches, un référent préventif pourra être demandé avant le démarrage des travaux, afin de garantir les droits de chacun.**

**L'assainissement des eaux pluviales fera l'objet d'études approfondies, pour tenir compte des éventuels dysfonctionnements existants, et de l'imperméabilisation dans le cadre de l'aménagement de la rue de Macau.**

**Pour les nuisances actuelles ou futures, il est prévu de mener des études règlementaires et environnementales indispensables au projet.**

# Les aménagements et continuités cyclables sur le territoire

La concertation réglementaire sur la requalification de la rue de Macau n'a pas porté sur le réseau de pistes cyclables, les aménagements et les continuités cyclables. En revanche, lors des rencontres et sur le site de la participation, des contributions ont été apporté en ce sens.

Les participants, abordant cette thématique, ont majoritairement évoqué leur intérêt pour relier Ludon, Macau, Blanquefort et Parempuyre. Cette proposition a été récurrente, en particulier pour les répondants au questionnaire et sur le site de la participation.

Globalement, le sujet de la continuité des pistes cyclables et du réseau ReVE a été mentionné par les participants pour qui il est nécessaire de valoriser la place du vélo et d'avoir des politiques en faveur des mobilités douces engageantes.

## RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE PAREMPUYRE

L'aménagement de la rue de Macau s'inscrit dans le cadre du déploiement de réseau express vélo de la Métropole, et spécifiquement de la ligne 3 reliant Parempuyre à Bordeaux. Cette piste cyclable devrait rejoindre à terme le réseau cyclable déjà programmé par la commune de Ludon-Médoc. Une section sera également à la charge du conseil départemental qui assurera la continuité entre ces projets.

« Des études sont en cours pour la création d'une piste cyclable à l'entrée de Ludon médoc, au sud de la commune, en venant de parempuyre. Un enjeux essentiel pour permettre une continuité cyclable sera la connexion entre ces 2 réseaux cyclables. »

*(issu du site de la participation)*

« Cette voie cyclable permettrait de considérer rejoindre les communes de ludon/macau et autre à vélo car la circulation serait plus sécurisée. »

*(issu du site de la participation)*

# Synthèse des avis avec des mots clés

## Piste sécurisée

Intersections  
à pacifier      **Réduire la vitesse**

**Éclairage** Séparer les usages

## Végétaliser Calme

Signalétique  
pédagogique      **Accessibilité**

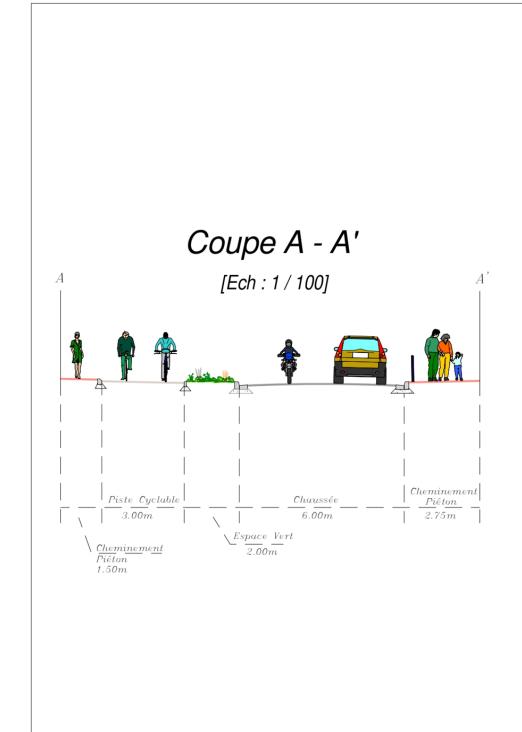
**Sobriété**      Porter attention aux  
abords de l'école

# Plans zoomés du tracé de la piste cyclable

Suite à la concertation et aux contributions des participants, Bordeaux Métropole a réalisé deux propositions de réponses, pour illustrer deux zones qui pourraient évoluer, l'une aux abords de l'école entre la rue de la Libération et la rue des écoles, et l'autre à l'intersection entre la rue Marcel Bensac et la rue Félix Jonc.



Plan du projet aux abords de l'école

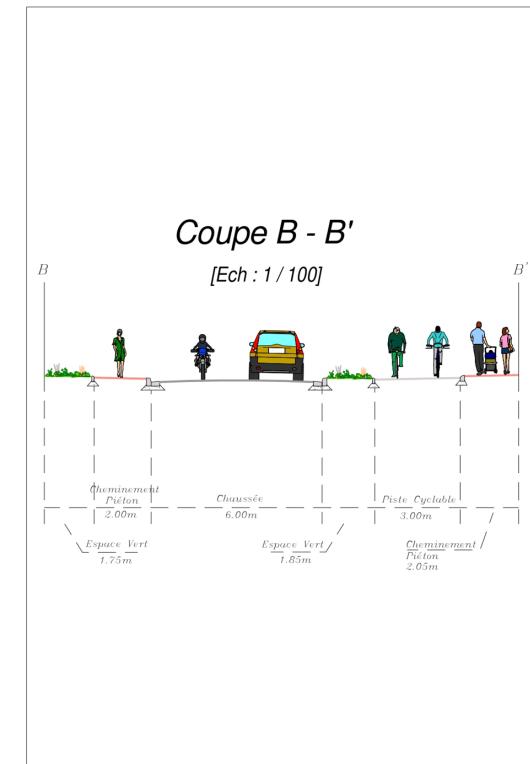


Coupe de cette portion de rue

# Plans zoomés du tracé de la piste cyclable



Plan du projet de la rue de Macau entre la rue Marcel Bensac et de la rue Félix Jonc



Coupe de cette portion de rue

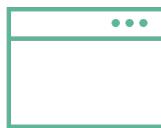


## IV. Quelles suites pour le projet ?

- La diffusion du bilan de la concertation
- Les prochaines étapes du projet

# La diffusion du bilan de la concertation

La concertation réglementaire sur le projet d'aménagement de la rue de Macau s'est achevée le 31 janvier 2024 à 12h00. Cette date marque l'arrêt de prise en compte des contributions afin d'élaborer le présent bilan de la concertation réglementaire. Ce bilan est communiqué auprès des citoyens de différentes manières :



> Une publication sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole

Le bilan de la concertation réglementaire et ses annexes sont publiés sur la page dédiée à la concertation « Traverser Parempuyre à vélo » dans la rubrique « bilan des participations en ligne et hors ligne » sur le site de la participation. La délibération prise par Bordeaux Métropole, au regard des décisions prises avec la ville concernant le projet, sera prochainement publier dans la rubrique « décision ».



> Une réunion publique de restitution

Organisée le 14 mars 2024, elle présente les contributions et recommandations émises par les participants lors de la concertation. Cette réunion a pour objectif de synthétiser le présent bilan et de présenter les prochaines étapes de la concertation et du projet. Lors de la réunion publique, les premiers éléments de réponses aux contributions seront présentés par Bordeaux Métropole. Ces éléments seront validés et arbitrés par délibération en conseil métropolitain (juin 2024).

# Les prochaines étapes du projet

La clôture de la concertation réglementaire annonce également des avancées dans le projet d'aménagement de la rue de Macau. Avant la réalisation des dossiers réglementaires prévus pour 2025-2027 et des travaux envisagés en 2028, les grandes étapes du projet sur l'année 2024 sont identifiées ci-dessous :

Avril 2024	Remise du diagnostic Faune-Flore 4 saisons : étude des enjeux faunes/flore de la biodiversité prévue sur le site du projet
	Lancement des négociations foncières à l'amiable avec les propriétaires dont les parcelles sont concernées par le projet
	Lancement de l'étude d'assainissement
Mai 2024	Élaboration de la demande d'évaluation environnementale au "cas par cas"
Juin 2024	Délibération en conseil métropolitain de l'approbation du bilan de la concertation
Eté 2024	Remise du plan de l'avant-projet voirie : c'est une première étude de détail plus précise du projet avec des calculs d'altimétrie. Elle définit les produits et matériaux qui seront utilisés, et évalue les impacts environnementaux, qui auront un impact financier sur le projet.
	Résultat de la demande d'évaluation environnementale au "cas par cas" par les services de l'Etat
	Début de l'élaboration de dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique : procédure pour réaliser un aménagement sur des terrains privés en cas de refus des négociations à l'amiable
Octobre 2024	Processus de validation du dossier de l'avant-projet
2025-2027	Elaboration du dossier réglementaire
2028	Début des travaux

Les études et les démarches réglementaires (préalables fonciers, procédures pour déclarer travaux, constructions, aménagements), entre 2024 et le démarrage des travaux, tiendront une place importante dans le dispositif et le calendrier d'aménagement.



## V. Annexes

# Liste des annexes

L'ensemble de la documentation à retrouver sur le [site de la participation](#) :

- [Délibération d'ouverture](#)
- [Arrêté d'ouverture de la concertation](#)
- [Dossier de concertation](#)
- [Programme de la concertation](#)
- [Notice explicative du projet et notice mise à jour](#) (28 Novembre 2023)
- Plans techniques relatifs à l'étude préliminaire de l'aménagement de la voirie réalisés par Bordeaux Métropole :
  - [Plan de l'étude préliminaire](#) (22 février 2023)
  - [Plan d'étude préliminaire mis à jour](#) (28 novembre 2023)
- Compte-rendus des réunions et ateliers participatifs :
  - [Compte-rendu de la réunion publique - 19 Septembre 2023](#)
  - [Compte-rendu du questionnaire - 4 Septembre-4 Octobre 2023](#)
  - [Compte-rendu de l'atelier avec les enfants - 4 Octobre 2023](#)
  - [Compte-rendu de l'atelier avec les adultes - 19 Octobre 2023](#)
  - [Compte-rendu du stand - 25 Novembre 2023](#)
- Liste des avis recueillis sur le site de la participation dans l'espace « avis »

# PLANNING PREVISIONNEL 2024-2028

	2024			2025			2026			2027			2028
Concertation		BM											
Etudes de voirie			AVP										
Sondages et investigations													
Etudes d'assainissement			BE	AVP									
Pré-Etudes éclairage et enfouissement				Estimation									
Etude d'ouvrage d'art				AVP									
Consultation de l'architecte des bâtiments de FRANCE			ETAT										
Diagnostic environnementale 4 saisons (ARTELIA)	Restitution												
Demande d'examen au cas par cas (ARTELIA/DREAL)	BE	ETAT											
Négociations foncières (accord amiable)				+									
Déclaration d'Utilité Publique et Expropriation			BE							+			
Libérations des emprises (clôtures, coffrets)													+
Enfouissements et déplacement des réseaux													
Dossier Loi sur l'eau			BE		ETAT	+							
Dossier CNPN			BE		ETAT	+							
Consultations des entreprises/Démarrage des travaux										DCE			Début au plus tôt des travaux